



COMMUNE DE MILLAU
EXTRAIT DU PROCES - VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 mai 2016

L'an deux mille seize, le vingt-six mai à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de MILLAU
étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances,
après convocation légale, sous la présidence de M. Christophe SAINT-PIERRE.

Nombre de conseillers :

En exercice.....35
Présents.....31
Votants.....35

ETAIENT PRESENTS : Christophe SAINT PIERRE, Claude ASSIER, Sylvie AYOT, Daniel DIAZ, Karine ORCEL, Hugues RICHARD, Christelle SUDRES BALTRONS , Bernard NIEL , Bérénice LACAN, Alain NAYRAC, Anne GAUTRAND, Elodie PLATET, Nicolas LEFEVERE, Nathalie FORT, Patrice GINESTE, Dominique DUCROS, Richard FAYET, Maryse DAURES, Claude CONDOMINES, Barbara OZANEAUX, Thierry SOLIER, Annie BLANCHET, Claude ALIBERT, Michel DURAND, Albine DALLE, Frédéric FABRE, Philippe RAMONDENC, Pascale BARAILLE, Denis BROUGNOUNESQUE, Isabelle CAMBEFORT, Nicolas CHIOTTI

Objet :

RAPPORTEUR :
Monsieur NIEL

Délibération numéro :
2016/114
Planning Familial
Attribution de subvention
exceptionnelle

ETAIENT EXCUSES : Laaziza HELLI pouvoir à Nicolas LEFEVERE, Bernard SOULIE pouvoir à Bernard NIEL , Emmanuelle GAZEL pouvoir à Michel DURAND, Nadine TUFFERY pouvoir à Albine DALLE

ETAIENT ABSENTS : /

Monsieur Nicolas LEFEVERE est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Monsieur Jean-Paul DARDE, Directeur du Pôle projets urbains et aménagements de la Mairie a été désigné comme secrétaire auxiliaire de séance.

Nota - Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le : mercredi 1er juin 2016, que la convocation du conseil avait été établie le vendredi 20 mai 2016
Le Maire



Vu le Code général des collectivités territoriales pris notamment en son article L 2311.7,

Considérant l'objet de l'association : « Informations, formations, interventions auprès de tout public (jeunes, femmes, hommes) autour des thématiques suivantes : sexualité, IVG, infections sexuellement transmissibles, égalité filles garçons, violences...»,

Considérant que pour l'exercice 2016, l'association perçoit une subvention de fonctionnement de la Ville de 1 150 €, et que le montant des charges locatives du local mis à disposition gratuitement par la ville s'élève à 1 865 €,

Considérant que le Planning Familial fête cette année ses 60 ans d'existence et que plusieurs manifestations sont prévues sur l'ensemble du territoire national et local,

Considérant que la Ville, dans son budget alloué aux affaires sociales, dispose d'une réserve de 1 000 €,

Considérant l'intérêt de ces actions de sensibilisation, de prévention et d'information gratuites à destination de tous les publics et la volonté pour la Ville de montrer son attachement ainsi que son soutien à cette association,

Aussi, après avis favorable de la Commission Affaires Sociales – Santé du 2 Mai 2016, il est proposé au Conseil Municipal :

1. **D'APPROUVER** l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 250 € au Planning Familial,